

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.41 : Nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC). Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au titre des communes de Bougival, du Chesnay et de La Celle Saint-Cloud.

□ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-20 ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2013-09-15 du 24 septembre 2013 relative à l'adhésion des communes de Bougival, du Chesnay et de la Celle-Saint-Cloud ;

Vu la délibération n°2013/36, du 4 novembre 2013, du Comité syndical du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SMGSEVESC pour les communes de Bougival, du Chesnay et de La Celle-Saint-Cloud ;

En prévision de l'entrée des communes de Bougival, du Chesnay et de La Celle-Saint-Cloud, au 1^{er} janvier 2014, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a décidé d'adhérer au SMGSEVESC pour les communes de Bougival, du Chesnay et de La Celle-Saint-Cloud.

Lors de la réunion du 4 novembre 2013, le Comité syndical du SMGSEVESC a accepté cette adhésion et a adopté en conséquence une modification de ses statuts.

Cette modification porte :

- d'une part sur l'intégration de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SMGSEVESC pour les communes de Bougival, du Chesnay et de La Celle-Saint-Cloud ;
- et, d'autre part, sur l'article 1 modifiant la constitution du SMGSEVESC.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dispose d'un délai de 3 mois pour formuler son avis.

En attendant la fin du processus d'adhésion, le SMGSEVESC a proposé à Versailles Grand Parc de passer une convention afin de clarifier dès le 1^{er} janvier 2014 la gestion de la compétence eau potable pour ces trois communes, notamment pour la commune de Bougival qui n'était pas dans le périmètre initial du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes des nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) ;*
- 2) *adopte les termes de la convention avec le SMGSEVESC ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.*

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 56
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services